

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 juin 2015

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 à 6 seront traités à 14 heures.

Passation des pouvoirs à 16h30

Groupe Communes à 12h15

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à MM les députés Jean-Marie Surer et Philippe Randin. Il félicite également Mme la députée Patricia Dominique Lachat, nommée préfète di district d'Aigle. Enfin, il adresse ses sincères condoléances à M. le député Nicolas Mattenbgerger, qui a perdu son épouse. Il lit la lettre de démission du Grand Conseil de M. le député François Brélaz et il lui rend hommage. Il rend ensuite hommage à Mme Danielle Audisio, responsable du Bulletin du Grand Conseil et qui prend sa retraite après 40 ans de bons et loyaux service au sein de l'Etat !</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Simple questions: Alexandre Rydlo, Alexandre Rydlo. Interpellations: Michel Miéville, Jean-Marie Surer, Dominique Bonny. Postulat: Laurent Miéville.</p>			
TRAITE	3.	<p>(GC 157) Election du (de la) Président(e) du Grand Conseil 2015 – 2016</p> <p>Bulletins délivrés: 129; bulletins rentrés: 128; bulletins nuls: 0; bulletins valables: 128; bulletins blancs: 15; majorité absolue: 65. A obtenu 109 voix et est élue: Roxanne Meyer Keller. 4 voix éparses.</p>	GC		
TRAITE	4.	<p>(GC 158) Election du (de la) premier(ière) Vice-Président(e) 2015 - 2016</p> <p>Bulletins délivrés : 128; bulletins rentrés : 128; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 128; bulletins blancs : 15; majorité absolue : 65 . A obtenu 108 voix et est élu: Grégory Devaud . 5 voix éparses.</p>	GC		

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 juin 2015

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	5.	(GC 159) Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) 2015 - 2016 Bulletins délivrés : 128; bulletins rentrés : 128; bulletins nuls : 1 ; bulletins valables : 127 ; bulletins blancs : 13 ; majorité absolue : 64. A obtenu des voix : Yves Ferrari, 34. Est élue avec 78 voix, Sylvie Podio. 2 voix éparses.	GC		
TRAITE	6.	(GC 160) Election d'un membre du Bureau, en remplacement de M. Jacques Nicolet, démissionnaire Bulletins délivrés : 128; bulletins rentrés : 128; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 128 ; bulletins blancs : 13 ; majorité absolue : 65 . A obtenu 94 voix et est élu : Yves Ravenel. 21voix éparses.	GC		
RENV-CE	7.	(15_INT_401) Interpellation Philippe Ducommun - L'Etat est-il en rupture de peinture grise ? (Développement)			
RENV-COM	8.	(15_MOT_068) Motion Jean-François Cachin et consorts - Oui à un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DIS		
RENV-COM	9.	(15_POS_127) Postulat Christa Calpini et consorts pour un centre de médecines complémentaires en phase avec les besoins des patients du CHUV (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DSAS, DFJC		

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 juin 2015

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	10.	(15_POS_129) Postulat Philippe Vuillemin et consorts - Pour une meilleure protection du personnel soignant en EMS (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DSAS		
OA	11.	(231) Exposé des motifs et projet de décret sur le Plan d'intentions cantonal 2017-2020 des hautes écoles vaudoises de type HES(1er débat) (1er débat) : entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (majorité des ¾ requise) est acceptée à l'unanimité. (2ème débat) : art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est accepté à l'unanimité.	DFJC.	Miéville L.	
TRAITE	12.	(GC 127) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances - projet de budget 2015 Rapport général : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité. DFJC : réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées à l'unanimité.	DFIRE	Buffat M.	
OA	13.	(GC 153) Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2014 Les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2014 sont acceptés avec quelques avis contraires et abstentions.	GC	Buffat M.	
RET	14.	(14_POS_095) Postulat Axel Marion et consorts - Pour un meilleur regard sur les émoluments et autres frais pour actes administratifs perçus par l'Etat Le Grand Conseil n'ayant pas encore statué sur la prise en considération du postulat, son auteur le retire.	DFIRE, DTE, DFJC, DIS, DSAS, DECS, DIRH	Meienberger D.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 juin 2015

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	15.	(15_INT_349) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Valérie Induni et consorts - Révélations de Swissleaks, au-delà du tsunami à l'échelle mondiale, quelles conséquences pour notre canton et quelles actions ?	DFIRE.		25/08/2015
OA	16.	(218) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 7 décembre 2004 sur les fusions de communes et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Maurice Neyroud et consorts « Gardons nos origines » (13_POS_048)(3ème débat) (3ème débat) : art. 11, la version du 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 92 oui, 9 non et 10 abstentions. Art. 2, la version du 2ème débat (oui) est opposée à la version du 1er débat (non) : la version du 2ème débat est préférée par 89 oui, 1 non et 15 abstentions. Fin du 3ème débat. En vote final, le projet de loi est accepté avec une abstention. Les conclusions du rapport de la commission sur le rapport du Conseil d'Etat sur le postulat Neyroud (acceptation du rapport) sont acceptées avec quelques abstentions.	DECS.	Rey-Marion A.	
OA	17.	(225) Exposé des motifs et projet de décret accordant au CE un crédit de CHF 17'500'000.- pour la création d'un fonds de soutien à l'industrie vaudoise (Suite des débats)(1er débat) (2ème débat, suite des débats): art.6, nouvel al. 2, amdt Dolivo refusé par 4 oui, 111 non et 10 abstentions. Art. 6 non amendé accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Art. 7, nouvel al. 3, amdt Bendahan refusé par 54 oui, 62 non et 1 abstention. Art. 7 non amendé accepté. Art. 8 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat (maj. des 3/4 requise) est acceptées avec une opposition. (2ème débat): art. 1 à 8 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. Au vote final, le projet de décret est accepté par 108 oui et 2 abstentions.	DECS.	Rochat Fernandez N.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 juin 2015

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	18.	(15_POS_109) Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Renforcer la protection de la santé des travailleurs agricoles doit devenir un objectif prioritaire ! Les conclusions du rapport de la commission (classement du postulat) sont acceptées par 72 oui, 44 non et 1 abstention.	DECS	Cretegnny L. (Majorité), Weber-Jobé M. (Minorité)	
RENV-T	19.	(129) Exposé des motifs et projet de loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur - le postulat Bernard Borel pour l'amélioration et la clarification de la prise en charge financière des troubles du langage et de la communication dans le préscolaire (06_POS_205) - le postulat Bernard Borel et consorts pour une prise en charge optimale des enfants sourds (06_POS_225) - le postulat Catherine Labouchère et consorts – Les conséquences de la RPT en matière de prestations de pédagogie spécialisée, notamment en matière logopédique – un bilan est nécessaire (11_POS_243) - le postulat Elisabeth Ruey-Ray demandant un état des lieux de la prise en charge des enfants autistes dans le canton de Vaud et des soutiens accordés à leurs familles et une analyse de la possibilité de développer des Unités d'accueil temporaire (UAT) aptes à accueillir notamment des adolescents (11_POS_303) et Réponses du Conseil d'Etat à - l'interpellation Catherine Roulet : "Un accueil parascolaire pour tous" (11_INT_548) - la détermination Laurence Cretegnny : Mise en place d'un soutien aux élèves scolarisés et en formation professionnelle souffrant d'un trouble cognitif spécifique "dys" (12_INT_051) (2ème débat)	DFJC.	Podio S.	25/08/2015
RENV-T	20.	(13_POS_051) Postulat François Brélaz - Augmentons le nombre des logopédistes collaborateurs de l'Etat !	DFJC, DSAS	Haury J.A. (Majorité), Brélaz F. (Minorité)	25/08/2015

Séance du Grand Conseil

Mardi 30 juin 2015

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification
 OA+M = objet adopté avec modification
 RET = objet retiré
 REF = objet refusé
 REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière
 TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps
 RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information
 RENV-SD = objet renvoyé suite débat
 RENV-COM = objet renvoyé en commission
 RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RET	21.	(14_POS_090) Postulat Mathieu Blanc et consorts - Possibilités et limites de la délégation de certaines missions de police à des agents de sécurité privés Le Grand Conseil n'ayant pas encore statué sur la prise en considération du postulat, son auteur le retire.	DIS, DECS	Kernen O.	
REF	22.	(15_PET_030) Pétition pour la sécurité du droit des citoyens, compléter les articles 100 et suivants de la LPA-VD, droit administratif, pour permettre la modification ou l'annulation de décisions qui se révèlent fausses, notamment quand une décision ultérieure applique tardivement la loi. Les conclusions du rapport de la commission (classement) sont acceptées avec quelques abstentions.	DIS	Trolliet D.	
TRAITE	23.	(15_INT_342) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts - A quoi rime la limitation de l'âge d'engagement des assesseurs des Justices de Paix ?	DIS.		

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :